

MAI 2020

Rapport sur la thématique

Education-formation et employabilité : Quelle université pour demain

Réalisé par : El Alj Dalal

Doctorante à l'Université Mohammed Premier- Oujda

TABLES DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. Situation du marché du travail.....	3
2. Paramètres influençant le taux de chômage.....	8
3. Actions programmées par d'autres stratégies.....	8
4. Actions à programmer pour adapter la formation supérieure à la profession, diminuer le taux de chômage et accélérer le temps d'insertion.....	10
Conclusion.....	11

Introduction :

Dans un pays en voie de développement, les forts progrès économiques, sociaux et culturels nécessitent de disposer d'un enseignement supérieur qui produise des compétences et des qualifications adaptées et forme une jeunesse hautement éduquée en mesure d'assumer des responsabilités cruciales dans le secteur privé comme dans le public, notamment en vue de prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'État. Cet enseignement produit également les intellectuels et les chercheurs indispensables au développement de la culture et du savoir.

L'enseignement supérieur est un levier du développement du pays. Les universités doivent ainsi être un espace qui fournit aux apprenants les atouts et les aptitudes intellectuelles et professionnelles nécessaires à leur vie active et disposer d'une formation des compétences de qualité.

Le but de ce travail est de ressortir les fondements d'une vision prospective et stratégique de l'enseignement supérieur universitaire, en vue de consolider l'adéquation de la formation avec l'emploi, de le positionner sur une trajectoire menant vers plus de qualité pour qu'il soit véritablement un moteur du développement en produisant le capital humain indispensable aux progrès de tous ordres.

1. Situation du marché du travail :

A la suite de la dernière publication du Haut-Commissariat au Plan sur la situation du marché du travail en 2019 ;

Il est à rappeler que la population en chômage est passée, entre 2018 et 2019, de 1.137.000 à 1.107.000 personnes. Le taux de chômage est passé de 9,5% à 9,2% au niveau national, de 13,8% à 12,9% en milieu urbain et de 3,6% à 3,7% en milieu rural.

Taux de chômage selon les catégories de diplômes :

Le taux de chômage croît avec le niveau de qualification. Il passe, ainsi, de 3,1% parmi les personnes n'ayant aucun diplôme à 15,7% pour les détenteurs d'un diplôme et de 12,4% parmi les personnes ayant un diplôme moyen à 21,6% pour celles ayant un diplôme supérieur.

Il reste relativement plus élevé parmi certaines catégories de diplômés dont particulièrement les détenteurs des diplômes délivrés par les facultés (23,6%), des diplômes de techniciens et cadres moyens (23,9%) et des certificats en spécialisation professionnelle (20,9 %).

Un chômage de longue durée et de première insertion

Près de 6 chômeurs sur 10 (57,2%) sont à la recherche de leur premier emploi (50,9% parmi les hommes et 69,0% parmi les femmes). Plus de 2 chômeurs sur 3 (68,2%) sont à la recherche d'un emploi depuis une année ou plus (63,8% parmi les hommes et 76,3% parmi les

femmes). D'un autre côté, 36,2% des chômeurs se sont retrouvés dans cette situation suite au licenciement ou à l'arrêt de l'activité de l'établissement employeur.

Taux de chômage selon le secteur d'activité :

Tableau1 : Indicateurs annuels de chômage par secteur d'activité

(Taux en %)

	2018			2019		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Activité (des 15 ans et plus)						
Structure de l'emploi selon les secteurs d'activité économique						
Agriculture, forêt et pêche	4,9	71,5	34,4	4,9	69,4	32,5
Industrie (y compris artisanat)	18,2	4,3	12,0	17,5	4,7	12,0
BTP	12,1	8,3	10,4	11,7	8,8	10,5
Services	64,7	15,9	43,1	65,7	17,1	44,9
Activités mal ou non désignées	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1
Part de l'emploi rémunéré dans l'emploi total, dont :						
Salariés	67,0	42,6	58,3	67,4	43,4	59,1
Auto-employés	33,0	57,4	41,7	32,6	56,6	40,9
Population active occupée en sous-emploi	503	507	1 010	514	487	1 001
Taux de sous-emploi	8,4	10,6	9,3	8,3	10,4	9,2

Source : note d'information du haut-commissariat au plan relative à la situation du marché du travail en 2019

Les secteurs des services et de l'"agriculture, forêt et pêche" demeurent les premiers pourvoyeurs d'emploi.

Le secteur des services emploie 4.927.000 personnes (44,9%), suivi de l'"agriculture, forêt et pêche" avec 3.568.000 personnes ou 32,5%, de l'industrie y compris l'artisanat (1.317.000 personnes ou 12%) et des BTP (1.148.000 personnes ou 10,5%).¹

Parmi les 4.927.000 personnes exerçant dans le secteur des services, 34,1% relèvent de la branche du commerce, 12,7% des services sociaux fournis à la collectivité et 11,6% du transport, entrepôts et communications.

Taux de chômage par région :

Tableau 2 : Taux de chômage par région et milieu de résidence (en%).

Indicateurs	2018			2019		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Taux de chômage						
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,6	3,6	7,5	11,9	3,6	8,6
Oriental	18,6	9,7	15,6	16,0	9,2	13,8
Fès-Meknès	14,4	2,8	9,3	12,9	3,0	8,7
Rabat-Salé-Kénitra	14,7	4,3	11,4	13,7	3,9	10,7
Béni Mellal-Khénifra	11,2	1,8	5,8	9,9	1,9	5,4
Casablanca-Settat	13,6	2,0	10,2	13,0	2,7	10,0
Marrakech-Safi	12,5	2,9	6,9	9,8	2,9	5,7
Drâa-Tafilalet	11,0	2,7	5,3	9,6	3,8	5,6
Souss-Massa	12,9	6,3	10,1	12,7	6,5	10,3
Régions du Sud	17,8	6,7	14,7	19,7	7,1	16,3
Total	13,8	3,6	9,5	12,9	3,7	9,2

Source : note d'information du haut-commissariat au plan relative à la situation du marché du travail en 2019

Cinq régions abritent 71,6% des chômeurs; Casablanca-Settat vient en première position avec 25%, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (15,8%), de Fès-Meknès (11%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (9,9%) et de l'Oriental (9,9%).

Les taux de chômage les plus élevés sont observés dans les régions du Sud (16,3%) et de l'Oriental (13,8%). Avec une acuité moindre, trois autres régions dépassent la moyenne nationale (9,2%) à savoir Rabat-Salé-Kénitra (10,7%), Souss-Massa (10,3%) et Casablanca-Settat (10%). En revanche, les régions de Béni Mellal- Khénifra et de Drâa-Tafilalet enregistrent les taux les plus bas avec respectivement 5,4% et 5,6%.

Faible protection de l'emploi :

Près du quart des actifs occupés (24,1%) bénéficient d'une couverture médicale liée à l'emploi (36,4% dans les villes et 7,8% à la campagne).

Un monde de travail peu organisé et faiblement protégé :

Un peu plus de la moitié des salariés (54,9%) ne disposent d'aucun contrat formalisant leur relation avec l'employeur. Un peu plus du quart (26,5%) disposent d'un contrat à durée indéterminée, 11,4% d'un contrat à durée déterminée et 5,8% d'un contrat verbal.

L'adéquation entre formation et emploi au Maroc :

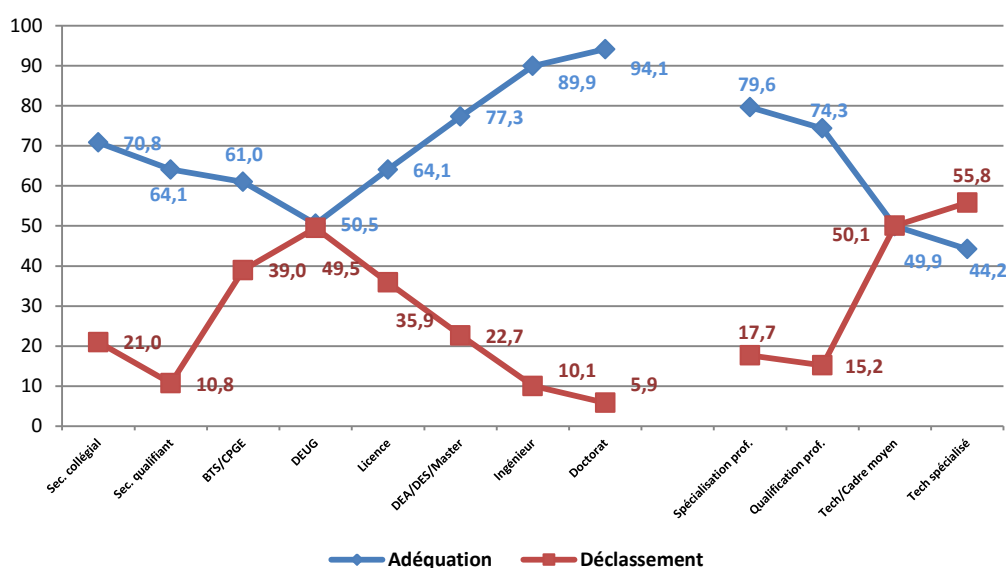
Les difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi peuvent se manifester aussi par une exposition de la population active à une situation d'inadéquation entre les qualifications et les

exigences de l'emploi. En effet, de plus en plus de diplômés trouvent des difficultés à s'insérer dans le marché de l'emploi, et nombreux sont ceux qui restent en chômage ou s'offrent un emploi dont les exigences en qualification ne correspondent pas à leur niveau de formation.

Selon l'étude « Adéquation entre formation et emploi au Maroc » réalisée par le Haut-Commissariat au Plan, les paramètres affectant l'adéquation de la formation avec l'emploi sont :

- ✓ L'adéquation selon des variables individuelles (sexe, l'état matrimonial, et l'âge, des variables socio-économiques telles que l'aptitude à lire et à écrire, le statut professionnel, et le niveau d'instruction et des variables de contexte comme le milieu de résidence).
- ✓ L'adéquation par diplôme :

Graphique 1 : Taux d'adéquation et de déclassement selon le diplôme et le type de formation pour la population active occupée



Source : l'adéquation entre formation et emploi au Maroc- Haut-Commissariat au Plan

76,2% des déclassés proviennent de deux diplômes de l'enseignement général et deux diplômes de la formation professionnelle, à savoir les diplômés du secondaire collégial (22,3%), et les licenciés (20%), d'une part et, les techniciens/cadres moyens (19,3%) et les techniciens spécialisés (14,6%), d'autre part.

Les techniciens spécialisés, avec un taux de 55,8%, sont les plus en déclassement contre un taux d'adéquation de 44,2%. En seconde position, les techniciens et cadres moyens ont un taux de déclassement de 50,1% et un taux d'adéquation de 49,9%.

Huit sous-groupes de diplômes ont enregistré des taux de déclassement inférieurs ou égaux à la moyenne nationale dont trois d'enseignement général et cinq de formation professionnelle. Il s'agit des diplômes supérieurs en santé (2,7%), des diplômes de spécialisation en transport et télécommunication (5,2%), des diplômes de qualification en transport et télécommunication (6,2%), des diplômes supérieurs en services sociaux fournis à la collectivité et sciences de l'information (6,5%), des diplômes de qualification en sciences sociales et humaines (7,1%), des doctorats en sciences et sciences techniques (7,1%), et des diplômes de qualification en services sociaux fournis à la collectivité (7,4%), et des diplômes de spécialisation en sciences sociales et humaines (7,6%).

✓ L'adéquation par secteur d'activités économiques :

Le taux de déclassement le plus élevé est enregistré dans le secteur des eaux et électricité (15,5%), avec un déclassement plus important dans la secteur d'électricité (18%) que dans le secteur d'eau (13,4%) et un taux d'adéquation plus important dans le second que dans le premier, avec respectivement 66,8% et 52,5%.

Le secteur de « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » vient en second position avec un taux de déclassement de 11,9%. Cependant, le secteur de l'administration publique enregistre un taux de déclassement, de 18,5%, beaucoup plus important que dans les secteurs de la santé humaine et action sociale (7,1%) et de l'enseignement (3,1%).

Le secteur des « autres services marchands », avec un taux de déclassés de 10,6%, est en troisième position. Il est composé de huit activités. Le taux de déclassement de ces activités varie de 5,2% aux niveaux des activités des ménages en tant qu'employeurs et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de bien et 24,6% aux niveaux des activités financières et d'assurance. Ainsi, 16,6% est le taux de déclassement de ceux qui exercent des activités spécialisées, scientifiques et techniques et 14,4% de ceux qui exercent des activités de services administratifs et de soutien sont en situation de déclassement.

Dans le secteur des industries extractives et manufacturières 9% sont déclassés et 60,5% surclassés et 30,6% en situation d'adéquation. Réparties par sections, les industries extractives enregistrent 17,8% de déclassés et les industries manufacturières presque la moitié de ce taux, soit 8,6%. Le surclassement prime dans les industries extractives avec 61,1% et aussi dans les industries manufacturières avec 44,2%. L'adéquation concerne à peine le tiers des effectifs.

Le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles emploie une importante part de déclassés (17,3%) mais n'enregistre comme taux de déclassés que 8,2%, avec un taux de surclassement de 58,8% et un taux d'adéquation de 33,0%.

Les deux secteurs de la construction et de l'agriculture, sylviculture et pêche connaissent les taux de déclassement les plus faibles, 4,7% contre 3,5% respectivement. Ils ont des parts importantes de surclassement, 43,7% et 54,4% respectivement, induisant une part d'adéquation relativement élevée au niveau du premier (52%) par rapport au second (40,9%).

✓ L'adéquation par profession :

Deux groupes de professions ont enregistré les taux de déclassement les plus importants. Il s'agit des « employés » (20,9%) et des « manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers » (15,1%), soit respectivement 38,8% et 33,6% des actifs occupés en situation de déclassement, englobant à eux deux 72,4% des déclassés.

2. Paramètres influençant le taux de chômage :

Selon la situation du marché d'emploi décrite ci-dessous, les paramètres influençant le taux de chômage sont :

- ✓ Le niveau de qualification
- ✓ Les variables individuelles.
- ✓ La Catégorie de diplôme
- ✓ La situation géographique (par régions)
- ✓ Le niveau d'expérience
- ✓ Le secteur d'activité économique
- ✓ L'adéquation entre formation et emploi
- ✓ Les paramètres de protection d'emploi : couverture médicale, retraite, contrat de travail

3. Actions programmées par d'autres stratégies :

La stratégie nationale pour l'emploi du royaume du Maroc (SNE) :

La Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) se donne comme objectif central, pour la période 2015-2025, de promouvoir l'emploi productif et décent. Quatre actions ont été programmées par la SNE :

Action N°1 : Promouvoir la création d'emploi (instaurer des politiques macros économiques et sectorielles, promouvoir l'inclusion de la force de travail qualifiée et l'encadrement des petites et moyennes entreprises, appuyer la transition des type vers la formalité, développer les emplois de proximité).

Action N°2 : Valoriser le capital humain :

Valoriser la force du travail féminine :

- Mobiliser la force du travail féminine au moyen du renforcement de la formation
- Mettre en place un programme spécifique porté par les services d'intermédiation de l'emploi.
- Améliorer les conditions d'emploi et lutter contre les discriminations selon le genre.

Assurer une offre d'éducation et de formation de qualité tout le long de la vie :

- Assurer une qualification aux nouveaux entrants au marché du travail
- Rapprocher l'offre de formation des besoins du marché de travail
- Améliorer le niveau de qualification des actifs

Elargir le champ de la protection social :

- Consolider le socle national de la protection social

- Réformer et étendre les régimes d'assurances sociales.

Action N°3 : Améliorer l'efficacité des programmes actifs de l'emploi et renforcer l'intermédiation du marché du travail

Action N°4 : Développer le cadre de gouvernance du marché du travail

La vision stratégique de la réforme 2015-2030 du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de Recherche Scientifique (CSEFRS) :

La vision stratégique a pour finalité d'asseoir une École nouvelle portée par trois grands fondements :

Fondement N°1 : La promotion de l'individu et de la société. Les actions programmées sont :

- La préscolarisation pour tous
- L'accès à l'éducation de base
- L'extension de l'enseignement post-obligatoire
- La lutte contre les déperditions scolaires
- L'équité genre
- La contribution de l'enseignement privé
- L'équité territoriale dans l'offre d'enseignement
- L'accessibilité des établissements aux infrastructures de base
- L'éducation inclusive

Fondement N°2 : Pour une École de qualité pour tous :

Rehausser la qualité de l'École, ses prestations et son rendement est devenu un impératif incontournable dans la réforme. A cet égard, le Conseil propose un ensemble de mesures de changement :

- La rénovation des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion : premier préalable pour l'amélioration de la qualité.
- Une restructuration plus cohérente et plus flexible de différentes composantes et cycles de l'École
- Un modèle pédagogique et de formations fondées sur la diversité, l'ouverture, l'adéquation et l'innovation
- Une bonne maîtrise des langues et une diversification des langues d'enseignement
- La promotion de la formation professionnelle
- La promotion de la recherche scientifique, technique et de l'innovation
- Pour une gouvernance performante du système d'éducation et de formation

Fondement N°3 : Pour une École de la promotion de l'individu et de la société :

La vision stratégique insiste sur le besoin de pérenniser et de conforter les constantes et les valeurs religieuses et nationales de notre Pays, de son identité plurielle et de sa diversité culturelle. Elle confirme aussi l'importance d'enraciner les valeurs de la démocratie, de la

citoyenneté et du comportement civique. La vision insiste par ailleurs sur l'adéquation de la formation avec les besoins économiques du pays et les métiers nouveaux et d'avenir ainsi qu'avec les différentes exigences de l'intégration socioculturelle et d'une bonne insertion économique. De même, au plan sociétal, la vision considère que l'École devrait jouer le rôle de locomotive dans la consolidation de la position du Maroc parmi les pays émergents, en favorisant l'accès à la société du savoir, l'adaptation à l'ère numérique, la progression de la recherche et de l'innovation pour le développement, l'encouragement de l'excellence et le renforcement des capacités compétitives du pays.

4. Actions à programmer pour adapter la formation supérieure à la profession, diminuer le taux de chômage et accélérer le temps d'insertion :

La formation doit répondre aux besoins de l'employabilité. Les actions à entreprendre à fin d'atteindre cet objectif sont :

Piste N°01 : Management de la formation

1. Instaurer un système de Management Qualité au niveau des établissements.
2. Instaurer un système d'évaluation en continu de la formation selon les exigences des entreprises.
3. Promouvoir la recherche scientifique, technique et de l'innovation.
4. Promouvoir la formation continue en direction des différentes catégories de travailleurs.

Piste N°02 : Programme de formation

1. Sélectionner les filières qui participent plus dans le taux de création d'emploi selon deux critères : niveau et catégories de diplôme (exploiter les résultats des études faites).
2. Réactualiser le programme de formation de ces filières en prenant en comptes les besoins en compétences exigés par le marché d'emploi et la diversification et la maîtrise des langues.
3. Augmenter la part des formations professionnalisantes.
4. Renforcer les modes de formation alternée et par apprentissage.
5. Intégrer la formation à la création d'entreprises à tous les niveaux d'enseignement

Piste N°03 : Etudiant

1. Promouvoir l'orientation des étudiants.
2. Garantir un encadrement suffisant et plus rapproché aux étudiants constitués en groupes réduits et homogènes.
3. Assurer un appui social et culturel aux étudiants : bourses-logement en cité.

Piste N°04 : Métier de l'enseignement :

1. Rénover les métiers de l'enseignement : enseignant, outils et méthode de formation.

Conclusion :

Le défi majeur que pose le développement de l'enseignement supérieur universitaire est de combler le déficit accumulé et de créer un processus qui rehausse la qualité des études universitaires pour surmonter ce qui entrave son développement et donner de l'espoir à la jeunesse diplômée.

En l'état, la faible qualité des formations et la dépréciation des diplômes privent les jeunes d'atouts pour négocier leur place sur le marché de l'emploi. D'où la nécessité de prendre en sérieux les mesures d'un redressement profond et durable du modèle existant de l'enseignement supérieur, et de réussir un ambitieux saut qualitatif.

Références bibliographiques :

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, *Note d'information du haut-commissariat au plan relative à la situation du marché du travail en 2019*

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, *Note d'information du Haut-commissariat au Plan sur les principales caractéristiques de la population active occupée en 2019*

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, *Note sur la situation de la population active en chômage en 2019*

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, *L'adéquation entre formation et emploi au Maroc*

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, *Stratégie nationale de l'emploi pour le Maroc 2015*

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, *Vision stratégique de la réforme 2015-2030*